

PROHIBITION¹

IDÉOLOGIE:

le travail sexuel et les travailleurSEs du sexe sont immoraux, les travailleurSEs du sexe sont vecteurs du VIH et autres maladies et posent une menace à la société

CONSÉQUENCES:

- les travailleurSEs du sexe et leurs lieux de travail sont ciblés par des raids policiers, les travailleurSEs du sexe sont forcés à être dépistés pour le VIH, les IST, hépatite B et C, dont les résultats peuvent être rendus publics
- les travailleurSEs du sexe ne peuvent pas accéder aux mécanismes de justice puisque la police fait partie des principaux assaillants
- selon un rapport d'Europe centrale et de l'est et d'Asie centrale, plus de 40 % des travailleurSEs du sexe ont fait l'expérience d'abus de la part de la police dans l'année écoulée précédant l'enquête²
- la police considère les préservatifs détenus par les travailleurSEs du sexe comme preuve et les travailleurSEs du sexe sont ainsi réticents à en avoir avec eux quand ils travaillent
- en Europe de l'Est, la majorité des contaminations se produisent au sein des populations-clés (travailleurSEs du sexe, usageres de drogues, et hommes ayant du sexe avec des hommes)³

Albanie, Arménie, Slovaquie, Russie, Ukraine



LE MODÈLE SUÉDOIS

IDÉOLOGIE:

les travailleurSEs du sexe sont victimes du patriarcat et d'une violence contre les femmes commise par les hommes

CONSÉQUENCES:

- le volume de travail sexuel n'a pas diminué: selon la police suédoise, le nombre de salons de massage Thaï offrant des services sexuels a triplé en 3 ans⁴
- selon une étude, la moitié des travailleurSEs du sexe participantEs avaient moins confiance dans les services sociaux et la police après l'introduction de la loi ce qui les empêche de signaler des cas de violence aux autorités judiciaires⁵
- les travailleurSEs du sexe de rue font face à des niveaux de compétition plus élevés, diminuant les prix et empirant les conditions de travail, et ont ainsi plus besoin de dépendre de clients et parties tierces agressifs et de fournir des services sexuels sans préservatifs
- bien que le travail sexuel ne soit pas interdit dans les textes, des lois municipales ou des actions ciblant les clients mènent à des arrestations et expulsions des travailleurSEs du sexe migrantEs sans papiers⁶
- la stigmatisation et les attitudes discriminatoires augmentent: selon une enquête de 2015, plus de gens pensent que le travail sexuel et les travailleurSEs du sexe eux-mêmes devraient être criminalisés: 52 % pensaient cela en 2015 et 30 % avant l'introduction de la loi⁷

Suède, Norvège, Islande, Irlande du nord (RU), Irlande, France



¹ Pour en savoir plus sur les cadres juridiques:

International Committee on the Rights of Sex Workers in Europe (ICRSE) (2015).

Nothing about us without us! Ten years of sex workers' rights activism. <http://bit.ly/jcrse01>

Global Network of Sex Work Projects (2014). Sex Work and the Law: Understanding Legal Frameworks and the Struggle for Sex Work Law Reforms. <http://bit.ly/jcrse02>

² Sex Workers' Rights Advocacy Network (SWAN) (2009). Arrest the Violence: Human Rights Abuses against Sex Workers in Central and Eastern Europe and Central Asia. <http://bit.ly/SWAN01>

³ AVERT HIV and AIDS in Eastern Europe and Central Asia. <http://bit.ly/jcrse03>

⁴ Swedish National Police Board (2012). Trafficking in human beings for sexual and other purposes. Situation report 13ing_report_13. <http://bit.ly/jcrse04>

LÉGALISATION

IDÉOLOGIE:

le travail sexuel et les travailleurSEs du sexe ont besoin d'être méticuleusement contrôléEs et répriméEs par l'état

UNE RÉGLEMENTATION STRICTE SE

MANIFESTE EN DES FORMES VARIÉES:

enregistrement des travailleurSEs du sexe; limitation du nombre, de la location, des critères opérationnels pour les établissements de travail sexuel; conditions imposées sur qui peut travailler en tant que travailleurSE du sexe, telle que des examens médicaux obligatoires

CONSÉQUENCES:

- système en deux niveaux: seule une fraction des travailleurSEs du sexe et des entreprises de travail sexuel peuvent se plier aux réglementations restrictives
- celles qui ne peuvent pas s'y plier subissent amendes et punitions
- en Turquie et Grèce, seul le travail sexuel en intérieur est légal et les seules travailleurSEs du sexe autorisées à travailler sont les femmes non-mariées; en Turquie, les 'marques du genre' des travailleurSEs du sexe doivent être 'femelles' excluant la majorité des femmes trans
- en Hongrie, les travailleurSEs du sexe de rue peuvent seulement racoler dans des dites 'zones de tolérance' ou des endroits en dehors des 'zones protégées'
- en Hollande, plusieurs municipalités ont tenté d'introduire un enregistrement obligatoire des travailleurSEs du sexe ces dernières années
- en Allemagne, selon la nouvelle loi introduite en 2017, les travailleurSEs du sexe doivent s'enregistrer auprès d'autorités désignées qui détermineront si elles peuvent recevoir ou non leur licence⁸

📍 Allemagne, Hollande, Suisse, Hongrie, Grèce, Turquie



§ DÉCRIMINALISATION

IDÉOLOGIE:

le travail sexuel est légalement reconnu comme un travail et traité comme d'autres secteurs de service, les travailleurSEs du sexe ont droit d'être protégéEs par le droit du travail

CONSÉQUENCES:⁹

- pas d'augmentation du nombre de travailleurSEs du sexe ou de personnes victimes de traite dans l'industrie du sexe
- 90 % des travailleurSEs du sexe interrogées lors d'une enquête pensaient que le nouveau modèle avait amélioré leur capacité de faire valoir leurs droits du travail et leur accès à la santé et à la sécurité
- 57 % des travailleurSEs du sexe auditionnéEs pensaient que les attitudes de la police s'étaient améliorées depuis la décriminalisation
- 64 % des travailleurSEs du sexe interrogéEs pensaient qu'il était plus simple de refuser des clients, ce taux était de 37 % avant la décriminalisation
- davantage de travailleurSEs du sexe signalent révéler leur travail sexuel durant les visites médicales et avoir des consultations de santé plus régulières
- selon le Lancet, un journal médical, la décriminalisation réduirait de 33-46% les contaminations au VIH en une décennie¹⁰

📍 Nouvelle Zélande



⁵ Swedish Association for Sexuality Education (2010). Remissvar ang SOU 2010:49, Förbud mot köp av sexuell tjänst. <http://bit.ly/icrse05>

⁶ Global Network of Sex Work-Projects (2015). Advocacy Toolkit: The Real Impact of the Swedish Model on Sex Workers. <http://bit.ly/icrse06>

⁷ <http://bit.ly/icrse07>

⁸ <http://bit.ly/icrse08>

⁹ Department of Public Health and General Practice, University of Otago, Christchurch (2007).

The Impact of the Prostitution Reform Act on the Health and Safety Practices of Sex Workers. <http://bit.ly/icrse09>

¹⁰ <http://bit.ly/icrse10>